

PLUi de Lecelles : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Lecelles (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 77 zones, dont 51 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 décembre 2025.

- Le PLUi de Lecelles s'applique dans sa version du 15 décembre 2025.
- Il délimite 77 zones : 51 urbaines (U), 1 à urbaniser (AU), 17 agricoles (A) et 8 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Lecelles occupe le rang 117 par le nombre de zones délimitées : 30 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 212 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Lecelles depuis 2013, pour 243 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	77 zones
Zones urbaines (U)	51 zones
Zones à urbaniser (AU)	1 zone
Zones agricoles (A)	17 zones
Zones naturelles (N)	8 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DE LA PORTE DU HAINAUT
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_200042190
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200042190/5d6451918468589f0c379f5a3c32f48c/200042190_rglement_20251215.pdf
Ce que nous avons pu lire	Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu

Les risques naturels et technologiques à Lecelles

Risques majeurs recensés	Inondation, Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	6 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	6 juin 2016
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/lecelles-59335>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Lecelles : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBi, UEd, UJ, UJi

AU1

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59335

59226

CA de la Porte du Hainaut

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

77 zones

77 zones

77 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Maulde (3,0 km)

Rumegies (3,3 km)

Rosult (3,5 km)

Thun-Saint-Amand (3,8 km)

Mortagne-du-Nord (4,8 km)

Nivelle (4,9 km)

Château-l'Abbaye (5,4 km)

Saint-Amand-les-Eaux (5,5 km)

Millonfosse (5,6 km)

Sars-et-Rosières (5,8 km)

Bousignies (5,8 km)

Brillon (6,3 km)

Hasnon (7,1 km)

Flines-lès-Mortagne (7,2 km)

Bruille-Saint-Amand (7,9 km)

Raismes (9,7 km)

Wallers (11,4 km)

Hélesmes (11,7 km)

39 zones

49 zones

75 zones

32 zones

45 zones

69 zones

43 zones

112 zones

61 zones

20 zones

22 zones

36 zones

85 zones

67 zones

85 zones

111 zones

123 zones

39 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/lecelles-59335>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.